

RCS : GUERET Code greffe : 2301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GUERET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1983 B 00004 Numéro SIREN : 326 256 880 Nom ou dénomination : GD
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2024 sous le numéro de dépôt 52

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Comptes approuvés

par l'Assemblée Générale

Désignation de l'entreprise : GIJ

Durée de l'exercice en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 34 AVENUE DU BERRY 23000 GUERET

du 30 septembre 2022

Durée de l'exercice précédent 12

Le Président,

si déposé, n'ayant, cochez la case : ☐

		Brut 1	Amortissements et provisions 2	Exercice N clos le, 31/03/2022 Net 3	Exercice N-1 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Capital souscrit non appelé (I) AA				
	Frais d'établissement AB		AC		
	Frais de développement CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AP	40 015	AG	37 684	2 330
	Fonds commercial (I) AH	1 319 065	AI	1 319 065	1 319 065
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	Tertains AN	6 865 040	AO	3 356 427	3 508 612
	Constructions AP	12 833 820	AQ	8 559 591	4 274 229
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	3 297 322	AS	3 070 863	226 458
	Autres immobilisations corporelles AT	701 941	AU	618 989	82 951
	Immobilisations en cours AV	152 250	AW	152 250	63 250
	Avances et acomptes AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
	Autres participations CU	1 176 406	CV	1 176 406	1 168 401
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations BB	61 181	BC	61 181	58 283
	Autres titres immobilisés BD	7 051	BE	7 051	7 051
	Prêts BF		BG		
	Autres immobilisations financières BH		BI		
	TOTAL (II) BJ	26 454 093	BK	15 643 557	10 810 536
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *				
	Matières premières, approvisionnements BL	14 972	BM	14 972	10 162
	En cours de production de biens BN		BO		
	En cours de production de services BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis BR		BS		
	Marchandises BT	4 727 952	BU	164 914	4 563 038
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BV		
	Clients et comptes rattachés (3) BX	612 333	BY	130 236	482 096
	Autres créances (3) BZ	2 764 640	CA		2 764 640
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD		CE		
	Disponibilités CF	2 163 256	CG	2 163 256	668 968
	Charges constatées d'avance (3) CH	55 730	CI	55 730	79 360
	TOTAL (III) CJ	10 338 886	CK	295 151	10 043 735
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Ecart de conversion actif (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	36 792 980	IA	15 938 708	20 854 271
					19 243 690
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise : GD

Néant ☐

					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 1 000 000)			DA	1 000 000	1 000 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB				
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)			DC				
	Réserve légale (3)			DD	100 000	100 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	4 055 658	3 051 904		
	Réserves réglementées (3)	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF				
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	EJ)	DG				
	Report à nouveau			DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	2 800 179	2 503 754		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées			DK				
	TOTAL (I)			DL	7 955 838	6 655 658		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM				
	Avances conditionnées			DN				
	TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	236 851	235 567		
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR	236 851	235 567		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	3 791 886	4 577 960		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 899 228	865 207		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	4 170 986	3 909 411		
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 301 757	1 994 254		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	497 724	1 005 631		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
TOTAL (IV)			EC	12 661 582	12 352 464			
Écarts de conversion passif (V)			ED					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	20 854 271	19 243 690			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Écart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	8 977 018	8 377 984	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : GD

Néant

			Exercice N					Exercice N-1	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA	62 757 347	FB		FC	62 757 347	58 067 084
	Production vendue	biens	FD	53 088	FE		FF	53 088	35 588
		services	FG	1 182 967	FH		FI	1 182 967	977 603
	Chiffres d'affaires nets		FJ	63 993 403	FK		FL	63 993 403	59 080 275
	Production stockée						FM		
	Production immobilisée						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	324 099	206 745
	Autres produits (1) (11)						FQ	738 410	723 605
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	65 055 913	60 010 626
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	50 810 475	45 575 854
	Variation de stock (marchandises)						FT	2 314	(150 886)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	118 018	80 093
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV	(4 810)	2 955
	Autres achats et charges externes (3)						FW	3 534 191	3 632 608
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	965 370	896 132
	Salaires et traitements						FY	3 667 771	3 603 495
	Charges sociales (10)						FZ	953 534	815 320
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	923 298	933 628
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	214 817	258 012
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	29 415	59 586
	Autres charges (12)						GE	29 996	6 104
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	61 244 394	55 712 905
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	3 811 519	4 297 721
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	500 000	600
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	17 553	9 738
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	194	177
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	517 748	10 515
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	86 538	112 076
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	86 538	112 076
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	431 209	(101 560)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	4 242 729	4 196 160	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise : GD

Néant

				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			HB		1 306	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		1 306	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	225		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			HF		992	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	5 152	5 385	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	5 377	6 378	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(5 377)	(5 071)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	649 239	728 544	
Impôts sur les bénéfices (X)				HK	787 933	958 791	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	65 573 662	60 022 448	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	62 773 482	57 518 694	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	2 800 179	2 503 754	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	720 768	709 427	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier	HP			
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	500 000		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	13 435	7 044	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	5 025	17 407	
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	86 424	92 858	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG / CRDS)	A5	A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	1 080	1 080	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6	obligatoires	A9		
		dont cotisations facultatives Madelin		A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
	PENALITES ET AMENDES				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AMORTISSEMENT EXCEPTIONNELLE POUR MISE AU REBUT				225			
				5 152			
TOTAL GENERAL				5 377			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		
TOTAL GENERAL							

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence afin de respecter les mesures sanitaires (adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)

La pandémie de Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société et n'entraîne aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 3 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	20 ans	- Matériel de transport :	5 ans
- Agencements des constructions :	10 à 15 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	6 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 10 000 actions de 100 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 359 081			1 359 081
Immobilisations corporelles	23 602 503	288 704	40 833	23 850 374
Immobilisations financières - titres	1 175 453	8 005		1 183 458
Immobilisations financières - créances	58 283	2 899		61 181
	26 195 319	299 608	40 833	26 454 094

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	35 157	2 527		37 685
Immobilisations corporelles	14 720 783	925 923	40 833	15 605 873
	14 755 940	928 451 (*)	40 833	15 643 557
(*) Dont dotation :				
. linéaire		854 445		
. dégressive		68 853		
. exceptionnelle		5 153		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	235 567	29 415	28 131	236 851
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	289 879	214 818	209 545	295 152
	525 446	244 233 (*)	237 676 (*)	532 003
(*) Dont :				
. exploitation		244 233	237 676	
. financier				
. exceptionnel				

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	28 131
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risque et charges se décompose ainsi :

- une quote part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 137 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. La provision pour risques et charges est donc maintenue.
- Des litiges salariés pour 71 k€.
- à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 29 k€.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	61 181		61 181
Créances d'exploitation	3 024 050	3 024 050	
Créances diverses	352 925	352 925	
Charges constatées d'avance	55 730	55 730	
	3 493 886	3 432 705	61 181

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	2 764	2 764		
Emprunts bancaires (1)	3 789 122	938 767	1 870 655	979 701
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 899 228	1 372 611	467 976	58 642
Dettes d'exploitation	6 585 955	6 278 364		307 591
Dettes diverses	384 513	384 513		
Produits constatés d'avance				
	12 661 582	8 977 018	2 338 630	1 345 934

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	2 764
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	785 473
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	1 247 715

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	46 873 436	47 017 473
- Station-service	17 119 967	12 062 803
	63 993 403	59 080 276

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

- Cadres	13
- Agents de maîtrise	4
- Employés	125
	142

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	225	
Dotations aux amortissements sur immobilisations mises au rebut	5 152	
	5 377	

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	307 591
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	209 148
- Supplément d'intéressement	132 500
	649 239

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée d'une réduction d'impôts mécénat.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère SAELDA.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	979 555
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 191 622
	787 933

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 26.50 %)	97 671
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	80 982

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (promesse d'affectation hypothécaire, promesse cession de créances professionnelles et nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	224 000	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	2 000 000	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective nationale du commerce de gros à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales ;
- critère de turn-over du personnel : cadres et agents de maîtrise : faible – employés : moyens ;
- table de mortalité : INSEE 2020.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 392 000 €

Entreprises liées

	SAELDA	BGD
Participations	-	30 000
Créances diverses	179 483	-
Emprunts et dettes financières divers	1 247 715	-
Autres dettes diverses	-	310 321
Produits de participation	-	500 000
Autres produits (produits de location)	-	282 367
Charges financières	7 443	5 992

Filiales & participations à plus de 50 %

SARL BGD
36 Avenue du Berry
23 000 GUERET
R.C.S. GUERET 338 727 969

Capital	30 000
Réserves et RAN avant affectation du résultat	770 772
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur brute des titres détenus	30 000
Valeur nette des titres détenus	30 000
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	9 623 866
Résultat du dernier exercice clos	548 208
Dividendes encaissés	500 000

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. SAELDA

36 Avenue du Berry

23 000 GUERET

R.C.S. : GUERET 882 320 259

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

GD
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : Avenue du Berry - 23000 GUERET
326 256 880 RCS GUERET

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevant à 2 800 179,65 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 800 179,65 euros
- à titre de dividendes aux actionnaires, à concurrence de soit 210 euros par action,	2 100 000,00 euros
- le solde, soit la somme de en totalité au compte "autres réserves".	700 179,65 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 1^{er} octobre 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2019 :

2 400 000 euros, soit 240 euros par titre,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 400 000 euros.

Exercice clos le 31 mars 2020 :

500 000 euros, soit 50 euros par titre,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 500 000 euros.

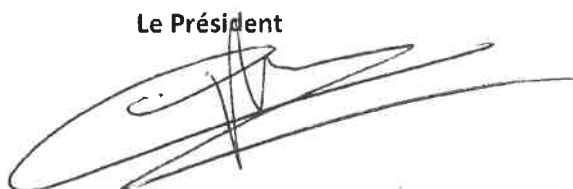
Exercice clos le 31 mars 2021 :

1 500 000 euros, soit 150 euros par titre,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 500 000 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 SEPTEMBRE 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifiée conforme
Le Président**

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President of the company, is written over the printed text 'Le Président'.

GD

Société par Action Simplifiée au capital de 1.000.000 Euros

34 Avenue du Berry

23000 GUERET

R.C.S. Gueret : 326 256 880

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 Mars 2022



3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80009
17180 PERIGNY
Tél : 05.46.42.42.85
Fax : 05.46.43.45.24

GD
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2022

A l'Assemblée Générale de la société GD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GD relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Périgny, le 12 septembre 2022.

Le Commissaire aux Comptes,
EXCO VALLIANCE AUDIT.



Franck HUYGHE.

BILAN

ACTIF	Clôture au 31/03/22 Durée 12 mois			Clôture au 31/03/21 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	26 454 093	15 643 557	10 810 536	11 439 379
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	1 359 080	37 684	1 321 395	1 323 923
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	40 015	37 684	2 330	4 858
FONDS COMMERCIAL (1)	1 319 065		1 319 065	1 319 065
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 850 373	15 605 872	8 244 501	8 881 720
TERRAINS	6 865 040	3 356 427	3 508 612	3 681 492
CONSTRUCTIONS	12 833 820	8 559 591	4 274 229	4 773 932
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	3 297 322	3 070 863	226 458	286 211
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	701 941	618 989	82 951	76 833
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	152 250		152 250	63 250
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 244 639		1 244 639	1 233 735
PARTICIPATIONS	1 176 406		1 176 406	1 168 401
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	61 181		61 181	58 282
TITRES IMMOBILISES DIVERS	7 051		7 051	7 051
ACTIF CIRCULANT	10 338 886	295 151	10 043 735	7 804 311
STOCKS ET EN-COURS	4 742 925	164 914	4 578 011	4 547 929
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	14 972		14 972	10 162
MARCHANDISES	4 727 952	164 914	4 563 038	4 537 766
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 024 050	130 236	2 893 813	2 373 901
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	612 333	130 236	482 096	477 524
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 411 716		2 411 716	1 896 377
CREANCES DIVERSES (3)	352 924		352 924	134 151
DISPONIBILITES	2 163 256		2 163 256	668 968
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	55 730		55 730	79 360
TOTAL GENERAL	36 792 980	15 938 708	20 854 271	19 243 690
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN

PASSIF	Clôture au 31/03/22 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/21 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	7 955 838	6 655 658
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RESERVES	4 155 658	3 151 904
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	4 055 658	3 051 904
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 800 179	2 503 754
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>7 955 838</i>	<i>6 655 658</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	236 851	235 567
PROVISIONS POUR RISQUES	236 851	235 567
DETTES (1)	12 661 582	12 352 464
DETTES FINANCIERES (2)	5 691 114	5 443 167
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	3 791 886	4 577 960
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 899 228	865 207
DETTES D'EXPLOITATION	6 585 954	6 006 100
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 170 986	3 909 411
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 301 757	1 994 254
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	113 211	102 435
DETTES DIVERSES	384 512	903 195
AUTRES DETTES DIVERSES	384 512	903 195
TOTAL GENERAL	20 854 271	19 243 690
(1) Dont à plus d'un an	3 684 563	3 974 481
Dont à moins d'un an	8 977 018	8 377 984
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/03/22 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/21 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	65 055 913	60 010 626
VENTES DE MARCHANDISES	62 757 347	58 067 084
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	53 088	35 588
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 182 967	977 603
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	63 993 403	59 080 275
REPRISES SUR PROVISIONS	237 675	113 886
TRANSFERTS DE CHARGES	86 424	92 858
AUTRES PRODUITS	738 410	723 605
CHARGES D'EXPLOITATION	61 244 394	55 712 905
ACHATS DE MARCHANDISES	50 810 475	45 575 854
VARIATION DES STOCKS	2 314	(150 886)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	118 018	80 093
VARIATION DES STOCKS	(4 810)	2 955
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 534 191	3 632 608
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	965 370	896 132
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3 667 771	3 603 495
CHARGES SOCIALES	953 534	815 320
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	923 298	933 628
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	214 817	258 012
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	29 415	59 586
AUTRES CHARGES	29 996	6 104
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 811 519	4 297 721
PRODUITS FINANCIERS	517 748	10 515
PARTICIPATIONS	500 000	600
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	17 553	9 738
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	194	177
CHARGES FINANCIERES	86 538	112 076
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	86 538	112 076
RESULTAT FINANCIER	431 209	(101 560)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 242 729	4 196 160

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/03/22 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/21 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		1 306 1 306
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	5 377 225	6 378 992
SUR OPERATIONS EN CAPITAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 152	5 385
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(5 377)	(5 071)
PARTICIPATION DES SALAIRES	649 239	728 544
IMPOTS SUR LES BENEFICES	787 933	958 791
<i>Total des produits</i>	65 573 662	60 022 448
<i>Total des charges</i>	62 773 482	57 518 694
BENEFICE NET COMPTABLE	2 800 179	2 503 754
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	500 000	
Charges financières concernant les entreprises liées	13 435	7 044

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence afin de respecter les mesures sanitaires (adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)

La pandémie de Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société et n'entraîne aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 3 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	20 ans	- Matériel de transport :	5 ans
- Agencements des constructions :	10 à 15 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	6 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	5 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 10 000 actions de 100 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 359 081			1 359 081
Immobilisations corporelles	23 602 503	288 704	40 833	23 850 374
Immobilisations financières - titres	1 175 453	8 005		1 183 458
Immobilisations financières - créances	58 283	2 899		61 181
	26 195 319	299 608	40 833	26 454 094

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	35 157	2 527		37 685
Immobilisations corporelles	14 720 783	925 923	40 833	15 605 873
	14 755 940	928 451 (*)	40 833	15 643 557

(*) Dont dotation :		854 445		
. linéaire				
. dégressive		68 853		
. exceptionnelle		5 153		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	235 567	29 415	28 131	236 851
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	289 879	214 818	209 545	295 152
	525 446	244 233 (*)	237 676 (*)	532 003
(*) Dont :				
. exploitation		244 233	237 676	
. financier				
. exceptionnel				

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	28 131
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risque et charges se décompose ainsi :

- une quote part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 137 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. La provision pour risques et charges est donc maintenue.
- Des litiges salariés pour 71 k€.
- à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 29 k€.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	61 181		61 181
Créances d'exploitation	3 024 050	3 024 050	
Créances diverses	352 925	352 925	
Charges constatées d'avance	55 730	55 730	
	3 493 886	3 432 705	61 181

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	2 764	2 764		
Emprunts bancaires (1)	3 789 122	938 767	1 870 655	979 701
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 899 228	1 372 611	467 976	58 642
Dettes d'exploitation	6 585 955	6 278 364		307 591
Dettes diverses	384 513	384 513		
Produits constatés d'avance				
	12 661 582	8 977 018	2 338 630	1 345 934

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 2 764

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice -

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 785 473

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 1 247 715

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	46 873 436	47 017 473
- Station-service	17 119 967	12 062 803
	63 993 403	59 080 276

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

- Cadres	13
- Agents de maîtrise	4
- Employés	125

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	225	
Dotations aux amortissements sur immobilisations mises au rebut	5 152	
	5 377	

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	307 591
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	209 148
- Supplément d'intéressement	132 500
	649 239

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée d'une réduction d'impôts mécénat.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère SAELDA.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	979 555
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 191 622
	787 933

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 26.50 %)	97 671
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	80 982

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (promesse d'affectation hypothécaire, promesse cession de créances professionnelles et nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	224 000	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	2 000 000	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective nationale du commerce de gros à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales ;
- critère de turn-over du personnel : cadres et agents de maîtrise : faible – employés : moyens ;
- table de mortalité : INSEE 2020.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ.....

392 000 €

Entreprises liées

	SAELDA	BGD
Participations	-	30 000
Créances diverses	179 483	-
Emprunts et dettes financières divers	1 247 715	-
Autres dettes diverses	-	310 321
Produits de participation	-	500 000
Autres produits (produits de location)	-	282 367
Charges financières	7 443	5 992

Filiales & participations à plus de 50 %

SARL BGD
36 Avenue du Berry
23 000 GUERET
R.C.S. GUERET 338 727 969

Capital	30 000
Réserves et RAN avant affectation du résultat	770 772
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur brute des titres détenus	30 000
Valeur nette des titres détenus	30 000
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	9 623 866
Résultat du dernier exercice clos	548 208
Dividendes encaissés	500 000

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. SAELDA

36 Avenue du Berry

23 000 GUERET

R.C.S. : GUERET 882 320 259

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.